



La lettre électronique de RESO – Février/Mars 2006

Chers amis,

Alors que la résistance sociale tarde à s'organiser, ce mois de février aura été un des plus socialement meurtrier. Pas un jour sans nouvelle atteinte aux droits sociaux, au code du travail et au secteur public.

Après le CDD senior et le CNE, Villepin nous sort de sa manche le CPE qui remet en cause l'obligation de justifier le licenciement (loi de 1973). Déjà la nouvelle convention UNEDIC a marqué un nouveau recul des droits des chômeurs. Désormais le gouvernement s'attaque au CDI, à travers la loi instituant le CPE. Par l'ensemble de ses mesures, il légalise le salarié jetable, glisse doucement vers un contrat unique d'embauche cher au MEDEF et vide peu à peu le code du travail de son contenu le plus essentiel.. La précarité et le chantage à l'emploi servent de pratique sociale.

Et ce n'est pas tout. Non comptant de mettre à mal nos droits sociaux, ce gouvernement de droite, un des plus réactionnaire et libéral qu'ait connu notre pays, accepte, sous couvert de patriotisme industriel, de revenir sur sa parole concernant GDF en acceptant que la part de l'Etat dans le capital de cette entreprise passe en dessous des 50% (moins de 40%, déclaration de BRETON à France 2 le 27 février).

A l'entendre, c'est la seule solution possible pour éviter une OPA étrangère. Mais qui a demandé l'ouverture du capital et la mise sur le marché financier de GDF ? Qui nous a seriné que l'ouverture du capital d'une entreprise publique n'était pas la porte ouverte à la privatisation ?

Après le déni de démocratie concernant le vote du 29 mai, ce pouvoir réactionnaire, ultra libéral renie sa parole et va demander au parlement de rectifier une loi (votée il y a 1 an) pour permettre de la mettre en adéquation avec la mondialisation libérale.

A qui le tour demain ? EDF, La Poste, la SNCF ???

Le temps est plus que jamais à la résistance pour nous permettre de passer à l'offensive. Assez d'atermoiements, assez de compromis boiteux ! Un grand coup de balai s'impose. La gauche, dans son ensemble, se doit de proposer une véritable alternative et non une simple alternance à cette politique néfaste pour les salariés, néfaste pour la France.

Oh ! certes, la commission de Bruxelles a donné son feu vert ! En effet, cette politique ne remet en rien en cause la sacro sainte concurrence libre et non faussée. D'ailleurs, le 14 février, le parlement européen s'est prononcé sur la fameuse directive dite Bolkestein. Et à en croire les valets de la mondialisation, il n'y a plus lieu de refuser celle-ci puisque l'essentiel, à savoir le pays d'origine, a été retiré de ce texte.

Qu'en est-il réellement ? Le parlement a exclu de cette directive les services financiers, services postaux, communications électroniques, transports (sauf les transports de fonds et les pompes funèbres), services juridiques, les services publics de soins de santé, les soins de santé et leur remboursement, les services audiovisuels, les jeux d'argent, les professions qui participent à l'exercice de l'autorité publique, les services sociaux, les logements sociaux et les services de sécurité... Mais ces services font déjà l'objet de directives particulières !

Il ne faut pas nous faire prendre des vessies pour des lanternes. D'ailleurs, ils se sont vite empressés d'ajouter que la directive doit respecter le droit international privé, ce qui n'était pas le cas avec le texte de la commission européenne, consciente que certaines dispositions du droit international privé contenues dans les conventions de Rome I et II, sont contraires au principe du pays d'origine.

Sur le droit du travail (en ce, compris le droit de négocier des conventions collectives, la liberté syndicale et le droit de grève) échappe lui aussi à la directive qui cesse de ce point de vue d'être en contradiction avec les conventions de base de l'OIT. Mais la satisfaction qu'on peut en retirer connaît une limite fournie à la fois dans la définition du prestataire de service (celui-ci peut être une personne physique, c'est-à-dire un travailleur indépendant – art.4) et par l'interdiction de limiter les prestations à titre indépendant (art.16-3-f). On a maintenu ouverte la possibilité que se généralise une pratique qui est en pleine croissance : celle des faux indépendants, c'est-à-dire des travailleurs traités par les entreprises comme des indépendants, ce qui dispense l'employeur des charges et lui laisse une totale liberté quant à la tarification de la prestation fournie. On retrouve ici une manière de faire de plus en plus fréquente de la part des

libéraux de droite et de gauche : on dit qu'on ne touche pas à un droit, mais on introduit des dispositions qui permettent de le contourner.

Cette liste n'est pas exhaustive, elle montre à quel point, malgré l'accord intervenu entre le PPO (droite) et sociaux-démocrates, cette directive, contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, reste toujours aussi néfaste. Plus que jamais, partout, nous devons mener le débat et le combat. Résistance sociale y prendra toute sa place. Il est grand temps que cessent les querelles de chapelles : l'unité syndicales et politiques des anti-libéraux ne peut plus attendre !

Salut et Fraternité !

Lucien JALLAMION,
Vice-Président de Résistance sociale

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre journal en ligne en cliquant [ici](#) et notre site <http://www.membres.lycos.fr/resistancesociale> .

Si vous souhaitez recevoir un ou plusieurs exemplaires de notre journal n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous écrivant à : resistance.sociale@laposte.net .

Pour toute correspondance : resistance.sociale@laposte.net

Notre site : <http://membres.lycos.fr/resistancesociale>

Attention pour cette adresse ne pas mettre www

Téléphone : 06 74 79 05 10

Adhésion 2004 : 15€

Abonnement journal 12 numéros : 5 €

Adresse postale : RESO – 57 Boulevard de Ménilmontant – 75011 PARIS

I. - Les nouvelles du front social en France

Appel à la grève le 7 mars

La CGT, majoritaire à la RATP, et Force ouvrière, cinquième syndicat, ont déposé un préavis de grève de 24 heures "en signe de protestation contre le CPE".

L'appel concerne le métro, les autobus et le RER, ainsi que les personnels d'encadrement.

Force ouvrière a aussi déposé un préavis de grève à la SNCF pour mardi prochain.

A Air France, cinq syndicats (CGT, CFDT, FO, Sud-aérien et CFE-CGC) ont appelé à des arrêts de travail pouvant aller jusqu'à 24 heures.

Fusion Suez-GDF. La Fédération FO appel à la Grève

Max Royer, secrétaire général de la fédération FO de l'énergie, est sorti "pas du tout rassuré" de son entretien avec le ministre de l'Economie Thierry Breton au sujet de la fusion Suez-Gaz de France, et a annoncé que son organisation appelait à la grève le 7 mars, jour de la mobilisation contre le CPE.

Max Royer, qui conduisait une délégation de FO à Bercy, a déclaré, en sortant de sa rencontre avec le ministre de l'Economie : "nous n'avons pas été du tout rassurés par cet entretien", auquel participaient également les présidents des deux groupes.

"Nous appelons l'ensemble des salariés de la branche électrique et gazière (IEG, notamment EDF et GDF) à faire grève le 7 mars pour s'opposer au projet de fusion entre Gaz de France et Suez", a ajouté le responsable de FO, alors que la confédération FO a elle-même appelé à la grève ce jour-là.

"Nous avons une confiance plus que limitée dans la parole gouvernementale, car en matière d'emplois on sait que toute fusion se termine par des suppressions", a expliqué Max Royer, qui a affirmé que "certains économistes évaluent entre 4 et 6.000 le nombre des suppressions d'emplois en cas de fusion".

Le secrétaire général de la fédération FO redoute "également que l'on mette en cause le statut des agents des IEG qui date de 1946".

"Nos inquiétude se portent tout particulièrement sur le sort des 50.000 agents communs à EDF-GDF.

Max Royer s'est enfin fait l'interprète des "craintes des salariés de GDF pour leur retraite".

II. – et ailleurs, ...

Premier gros conflit social pour la chancelière Merkel

La grève entamée le 6 février 2006 dans les services publics communaux allemands contre l'allongement du temps de travail sans compensation salariale est le premier conflit social de taille pour le gouvernement de grande coalition d'Angela Merkel, dont les deux camps sont divisés sur le sujet.

Elle coïncide avec le début, mercredi 8 février, de négociations qui s'annoncent longues dans la métallurgie, tandis qu'aucun répit n'est annoncé sur le front du chômage.

Autant d'éléments qui pourraient forcer la chancelière à s'impliquer plus avant dans le débat intérieur, même si les négociations restent avant tout l'affaire des partenaires sociaux.

La grève, dans les services publics, annoncée par les médias comme la plus importante dans le secteur depuis 14 ans, ne touche pour l'instant que l'Etat régional du Bade-Wurtemberg (sud-ouest), le troisième en terme de population.

10 000 salariés des services publics ont cessé le travail, répondant à l'appel du puissant syndicat des services ver.di. Le mot d'ordre a été lancé pour une période illimitée afin de faire front contre un allongement de la semaine de travail de 38,5 heures à 40 heures, sans compensation salariale, et des suppressions d'avantages salariaux.

Deuxième - Deutsche Telekom: résultats records sur fond de suppressions d'emplois

Deutsche Telekom n'a pas déçu ses actionnaires, en annonçant le 2 mars 2006 des résultats record pour 2005 et le plus haut dividende de son histoire, mais son éclatante santé financière rend encore plus difficile à avaler la pilule de ses 32.000 suppressions d'emplois.

"Je suis tout à fait conscient qu'un dividende élevé et les suppressions de personnel soient difficiles à concilier pour beaucoup", a néanmoins admis M. Ricke le PDG de l'entreprise. Pour lui, les résultats records enregistrés par Deutsche Telekom et les suppressions d'emplois sont "deux paires de chaussures différentes".

La société, numéro un européen des télécommunications, a annoncé à l'automne la suppression de 32.000 emplois d'ici 2008, principalement dans ses activités de téléphonie fixe, son coeur de métier historique en perte de vitesse.

Deutsche Telekom est en négociations avec le syndicat de la fonction publique ver.di sur les modalités des départs, dont 11.000 concernent des fonctionnaires. Les discussions, infructueuses pour le moment, doivent reprendre le 3 mars.

Le projet de Mittal inquiète les syndicats belges

Réuni le 30 janvier l'Exécutif de la FGTB-Metal Liège-Luxembourg a manifesté son inquiétude face à l'OPA lancé sur Arcelor par Mittal Steel. Elle redoute que la Wallonie ne soit "la victime d'un jeu financier planétaire, qui fait peu de cas des problèmes sociaux et industriels". L'arrivée de Mittal n'aurait de sens que dans le contexte d'une renégociation positive des accords concernant Liège. "En aucun cas, la FGTB-Metal n'acceptera une issue qui aboutisse, pour Liège, à un nouveau recul pour la sidérurgie.

Les syndicats européens dénoncent l'offre de Mittal Steel sur Arcelor

La Fédération européenne des métallurgistes (FEM) a dénoncé le 31 janvier 2006 les risques pour l'emploi de l'offensive du numéro un mondial de l'acier, Mittal Steel, sur le numéro deux Arcelor, appelant les producteurs européens à « unir leurs forces » face à une concurrence mondiale.

Le fait que Mittal cherche à reprendre Arcelor pourrait créer des effets de synergie qui menaceraient de diminuer le nombre d'emplois dans l'industrie métallurgique, estime la Fédération dans un communiqué.

Alors que le secteur est depuis quelques années en pleine mutation, le secrétaire général de la FEM, Peter Scherrer, juge urgent de développer une stratégie cohérente et clairement définie des producteurs européens d'acier pour accroître leur productivité et en même temps assurer un emploi durable.

«Les producteurs européens d'acier devraient joindre leurs forces sur le marché mondial pour résister à la concurrence mondiale impitoyable croissante», a-t-il ajouté.

Pour la FEM, le «dialogue social s'est constamment amélioré ces dernières années chez Arcelor.» Les syndicats européens de métallurgistes n'accepteront pas que des progrès substantiels dans les relations de travail dans une entreprise réellement européenne comme Arcelor soient sacrifiés au profit de certains spéculateurs en Bourse».

**Comme nous l'a dit Jaurès, « la Résistance sera sociale ou ne sera pas »,
Combattons ensemble et maintenant avant que le système libéral ne nous ôte le peu qu'il nous reste
Adhérer à Résistance Sociale, !**



Fiche d'adhésion

Année 2006

NOM :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél dom : Tél portable : Tél bureau :

Courriel :

Activité professionnelle :

Secteur : Syndicat :

- souhaite adhérer et recevoir le journal de RESO (15 euros)
- soutiens RESO et verse la somme de
- souhaite être contacté par RESO

A retourner à : **RESO – 57 Boulevard de Ménilmontant – 75011 PARIS**